Le 9 janvier 2017

Sandrine FRANCISCO
Assistante administrative
assistant-utrpp.llshs@univ-paris13.fr
Tél. : 01 49 40 40 42

Réf. : SF/2017-26

Relevé de conclusion de l'assemblée générale exceptionnelle du 5 janvier 2017

Liste des présents :

Bidaud É.	Coyer G.	Litim M.	Mouchenik Y.
Chagnon J.-Y.	Ganem V.	Malpertu Y.	Nioche-Sibony C.
Chamouard L.	Grinschpoun M.-F.	Marinov V.	Pinel J.-P.
Chiantaretto J.-F.	Houssier F.	Megherbi H.	Schwering K.-L.
Cohen de Lara A.	Humphreys D.	Molinier P.	Seigneuric A.

Ordre du jour :
1. Campus Condorcet
2. Évaluation HCERES
3. Projet d'Umérisation avec UP 5 et UP7

Pascale Molinier informe les membres du laboratoire de la prochaine assemblée générale aura lieu jeudi 12 janvier, et traitera des points suivants :
- Vote de la co-direction du laboratoire
- Vote du responsable de l'axe 2
- Vote du budget prévisionnel

I- Campus Condorcet (CC)

La journée « En route vers campus » qui s'est tenue le 17 novembre 2016 à la MSH-Paris Nord, a été l'occasion de voir l'avancée du projet architectural. Les choses paraissent plus concrètes.

Elisabeth Belmas, chargée de mission CC, a demandé à la direction du laboratoire de lui transmettre, pour le 11 janvier au plus tard, les éventuels besoin de l'UTRPP à CC (bureaux enseignants, bureaux doctorants, salles …). Elle demande aussi si le laboratoire part avec le master.
Pascale Molinier a transmis les éléments suivants : 10 bureaux individuels, 10 bureaux à 2 personnes (soit 30 places pour les enseignants), 2 espaces pour les doctorants (8 pour les allocataires et 8 pour les non allocataires), une salle modulable pour 40 personnes et une salle plus petite.

Le bureau élargi du laboratoire s'est réuni et a décidé que dans un premier temps, il faut demander large pour avoir le temps de réfléchir par la suite. Le master représentant 50% de l'activité du laboratoire, il semble plus judicieux de la mettre à CC.

Pascale Molinier insiste sur le fait qu'il est important de positionner clairement le laboratoire dans le projet CC et montrer qu'il est partie prenante dans l'évolution du projet. Elle demande qu'une discussion ait lieu collectivement sur l'engagement du laboratoire, en envisageant les avantages et les inconvénients pour l'avenir.

Elle souligne que les projets de l'UTRPP depuis la rentrée 2017 sont des projets pour le collectif et non des projets individuels. Le temps de CC se mette en place, il faut réfléchir sur l'avenir de la psychologie,

travailler ensemble pour un avenir, faire en sorte de se doter d'outils qui permettront d'assurer l'ensemble des champs disciplinaires qui importent au laboratoire pour les 20 prochaines années.

Jean-Yves Chagnon intervient : Michel Molin a adressé un mail aux responsables de masters demandant de faire remonter :

- Une évaluation des locaux nécessaires,
- Les spécialités/années qui iraient à CC,

Le laboratoire UTRPP est enchanté d'aller à CC et a lutté pour être dans la première vague.
Jean-Yves Chagnon signale que des problèmes surviendront pour les déplacements car la licence reste à UP13, ainsi que des problèmes de liaison avec les gestionnaires pédagogiques.
Pascale Molinier répond que cela n'est pas encore d'actualité. Une réflexion aura lieu sur l'organisation et la coordination. Mais elle insiste sur le fait que l'inscription à CC influence l'avenir du laboratoire : c'est un projet scientifique et urbain, pas un établissement.
Dans les projets évalués par l'HCERES, cette inscription à CC valorise le laboratoire.
Il faut penser l'avenir, avec les moyens donnés, inclure cette possibilité pour mieux travailler.

Le 24 janvier, la salle pour les doctorants sera réaménagée.
Une réunion est prévue à 14h30 avec le président de CC, Jean-Marc Bonnisseau.
UTRPP doit être présente et représentée.

II- Évaluation HCERES

Réunion du 3 janvier – champs disciplinaires

Pascale Molinier fait un point sur la réunion de travail qui s'est tenue le 3 janvier au sujet des « champs disciplinaires », animée par Anne Pellé (compte rendu provisoire de cette réunion en **annexe 1**).
Elle explique que le seul champ proposé pour la psychologie était « psychologie et comportement ». À l'issue de cette réunion, la liste des champs disciplinaire ont été modifié : le champ de recherche psychologie/psychopathologie/psychanalyse a été ajouté et le laboratoire UTRPP apparaît dans 2 champs disciplinaires : « Sciences de l'homme et de la société » et « Biologie/Recherche Biomédicale/Santé publique » (voir **annexe 2**).

Aline Cohen de Lara informe les membres du laboratoire que les champs disciplinaires sont définis en pédagogie et en recherche. Ces champs ne sont pas forcément disciplinaires mais plutôt thématiques.
La réunion avec la VP-recherche, Anne Pellé, a permis de comprendre qu'UP13 doit elle-même déterminer ses champs de recherche et de formation. Par la suite, les laboratoires seront habilités dans ces champs de recherche : la question se pose de savoir si cette habilitation se fera au niveau d'USPC ou au niveau de la COMUE SPC.

Les champs disciplinaires d'UP13 ont été définis afin d'intégrer tous les laboratoires d'UP13.
Maintenant, l'enjeu est de porter ces champs disciplinaires restreint au niveau d'USPC : UP3, UP5 et UP7 n'ont pas le même poids qu'UP13.
La tentative d'UP13 est d'essayer de réunir ce qui fait la force d'UP13 dans des champs visibles.

Collecte des données

Pascale Molinier rappelle que l'annexe 4 du dossier d'évaluation de l'HCERES devait être complétée et envoyée aux responsables d'axe pour le 5 janvier. A ce jour, il manque des données : le travail est bien avancé, mais ce recueil des données doit être terminé pour le 15 janvier.
Elle signale des problèmes avec les doctorants : ils ne font pas remonter le document complété. Une relance à leur encontre sera faite par la directrice du laboratoire.

Le dossier d'évaluation est différent de celui des autres années : il est demandé la production dans chaque axe, et tout sera quantifié et disponible si besoin.

Aline Cohen de Lara signale que les responsables d'axe, une fois tout ce recueil fait, devront affiner les données. Pascale Molinier répond qu'une méthodologie après réception de cette annexe sera mise en place. Le bureau devra réfléchir aux éléments à valoriser et arbitrera sur les 20% significatifs. Cette réflexion se fera par axe. Elle constate que cette évaluation va demander de passer du temps ensemble, au niveau des axes et du bureau.

Calendrier prévisionnel
15 janvier : réception de l'annexe 4 par les responsables d'axe
Fin mars : ébauche du dossier, pour audition devant la VP-recherche
En effet, Pascale Molinier voudrait que l'ébauche du dossier soit bien avancée et travailler sur des éventuelles questions. Le dossier ne sera pas complet, mais cette audition est intéressante car elle peut aider.

Pour ce qui relève du financier (fonctionnement et investissement du laboratoire), Pascale Molinier sollicitera le responsable du service financier de l'UFR.

III- Projet d'Umérisation avec UP 5 et UP7

Pascale Molinier explique que ce projet est discuté depuis l'année dernière.
La direction actuelle du CNRS est prête à prendre le risque de ce projet, qui est clairement porté par une volonté politique au sein de l'établissement. Ce dernier demande par ailleurs une structuration en 3 axes. Par conséquent, chaque équipe doit travailler sur son propre fonctionnement et la cohérence de ses axes.

Dans le contexte de perte de l'IDEX et d'une fusion à 3+1, ce projet peut sembler être une autre porte de sortie. Anne Pellé, VP-CR, pense que ce projet est intéressant car il permettrait de consolider la psychologie. C'est un scénario à envisager, car certains courants théoriques sont menacés et il permettrait une assurance solide au niveau institutionnel. De plus, si le montage d'une UMR avec UP5 et UP7 se fait, cela n'est pas incompatible avec une localisation à CC.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les directeurs des différents laboratoires des 3 universités. Il en ressort le besoin d'un projet commun. Dans ce sens, UP7 a proposé sa propre feuille de route (document de travail, **annexe 3**). D'après Karl-Léo Schwering, UP7 profite de ce projet pour réorganiser la structuration du laboratoire.

Une discussion s'ensuit sur les votes des 4 universités (UP3, UP5, UP7 et UP13) concernant la fusion et le résultat de ces votes (fusion à 3, convention de partenariat avec UP13), ainsi que sur les conséquences de cette situation.

Pascale Molinier explique que ce projet est une opportunité pour le laboratoire de se questionner sur ses propres choix dans ce moment de bilan/projet :
- Axes/thématiques transversales : quelle modèle de structuration ?
- Avenir : projet en tant qu'EA/variante : projet fédératif UMR ?
- Changement d'intitulés pour les axes ?
- Les équipes actuelles sont-elles bonnes ?

Hakima Megherbi demande quelles sont les motivations pour former une UMR.
Pascale Molinier expose les avantages d'une UMR :
- Plus de moyens,
- D'autres formes d'évaluation,
- Possibilité de recruter des chercheurs CNRS,
- Accès à des appels d'offres,
- Label.

Hakima Megherbi pose la question sur le fond. Pascale Molinier répond que c'est un projet intéressant scientifiquement et que les équipes sont déjà structurées avec le collège, que l'UTRPP travaille déjà

beaucoup avec UP5 et UP7 : une synergie existe déjà. Aline Cohen de Lara explique qu'il faut être efficace : cette perspective pour le laboratoire est intéressante. L'inconvénient avec le CNRS est la pression qu'il peut y voir. Mais si finalement le laboratoire n'est pas une UMR, le seul risque est de redevenir une EA.

S'ensuit un débat concernant les formes d'évaluation imposées par le CNRS et sur l'avenir des membres qui ne souhaitent pas faire partie de la future UMR. Pascale Molinier clôt le débat en expliquant que c'est un projet collectif, même si avec des affiliations individuelles ; mais que c'est un scénario à envisager, rien n'est encore défini.

Les membres du laboratoire réfléchissent ensemble aux différents thèmes de recherche que chacun traite.
Il en résulte le tableau suivant :

Thèmes		
Psychopathologie	7	
Travail	3	F
Genre	1	
Enfant	4	E
Métapsychologie	1	C
Corps	3	
Adolescence	4	E
Médecine	1	
Agir	2	B
Groupes	2	D
Institutions	2	D
Transfert	1	C
Famille	1	D
Processus précoces	1	C
Cognition	2	
Langage	3	
Difficultés d'apprentissage	1	F
Créativité	1	C / F
Féminité	1	
Masculinité	1	
Addiction	1	
Psychanalyse	1	
Violences	1	B
Histoire de la psychanalyse	1	C
Histoire	1	B
Adulte	1	E
Domination - discrimination	1	B
Affect	1	C
Représentations	1	C
Accompagnement	1	A
Clinique	2	
Culture	1	C
Mobilité	1	
Acculturation	1	
Précocités	1	B
Intervention	1	A
Traumas	1	B
Ecritures	1	C
Psychopathologie des limites	1	
Témoignage	1	
Filiations	2	D
Epistémologie	1	C
Psychopathologie et	1	

psychiatrie		
Médiations	1	A
Thérapeutiques	1	A
Dispositifs cliniques	1	A

Plusieurs grands thèmes se démarquent :
A : dispositifs cliniques
B : violences, agir, traumas, domination
C : cadre et métapsychologie / épistémologie
D : groupes, filiations, institutions, famille
E : âges de la vie
F : travail, créativité, apprentissage

Différentes réflexions apparaissent :

- La définition des axes actuels n'est pas homogène.
- Doit-il y avoir des sous-axes ?
- Un EC peut-il s'inscrire dans différents axes ?
- Importance de la transversalité.

Annexe 1

Compte rendu provisoire de la réunion de travail
sur « les champs disciplinaires »
3 janvier 2017

Présents : F. Alexandre ; P. Barbet ; P. Batifoulier ; A. Boudrioua ; N. Charnaux ; A. Cohen de Lara ; B. Dumont ; C. Fernandez ; C. Féron ; C. Fouqueré ; P. Garnier ; O. Gorceix ; D. Ledoux ; L. Meziane ; A. Mokraoui ; C. Moutardier ; F. Palleau ; A. Pellé ; C. Planes ; N. Varin ; F. Schoenstein ; P. Souplet ;

Excusés : G. Le Tallec ; L. Petrucci ; M. Touvier ; B. Waty ; MC Boissier

A cette réunion ont été conviés les membres du bureau de la Commission recherche, les directeurs de laboratoires, les responsables des structures fédératives, les directeurs des écoles doctorales, les assesseurs à la recherche et les représentants des tutelles.

Il s'agit de définir les champs de recherche au sein de l'université Paris13 dans lesquels s'inscriront les laboratoires. Il convient donc de choisir les regroupements et les intitulés.

Madame Pellé rappelle les possibilités indiquées dans le document HCERES :

Par «champ de recherche » on entend tout mode de structuration permettant d'organiser les entités de recherche d'un site en ensembles définis selon des cohérences thématiques ou disciplinaires.

Ces champs peuvent être strictement disciplinaires ou au contraire pluridisciplinaires et peuvent avoir des développements interdisciplinaires. Ils sont déterminés par les établissements et les organismes de tutelle des unités de recherche d'un site en concertation avec le HCERES, en amont de la campagne d'évaluation.

Les discussions sur les champs sont encore très préliminaires au niveau de la COMUE. Néanmoins, il a été demandé aux VPCR et aux VPCFVU des établissements de fournir une liste de champs représentant leur établissement. Un communiqué a été formé par SPC qui doit travailler sur les champs d'activités SPC. Le représentant pour l'université Paris 13 est Monsieur Philippe Barbet, VPCAc.
La prochaine réunion du comité sur ce sujet aura lieu le 20 janvier 2017. Nous aurons davantage d'informations certainement après la rencontre SPC avec l'HCERES prévue fin janvier.

Madame Pellé propose une liste d'intitulés de champs de recherche pour discussion.

Les points suivants ont été soulevés :

1) L'ajout des structures fédératives aux champs de recherche a été proposé.
2) Les champs doivent être définis selon des cohérences thématiques ou disciplinaires.
3) Il est proposé un nombre réduit de champs de recherche qui tient compte du fait qu'un champ doit comprendre un nombre significatif de laboratoires.
4) La notion de champ interdisciplinaire est abordée en particulier pour le cas de l'UTRPP. La psychologie est intégrée au domaine de la santé au sein de SPC ce qui ne permet pas à ce laboratoire de trouver sa place.
5) Réflexion sur la synergie ou la complémentarité des champs avec les structures existantes (pôles SPC, structures fédératives UP13, commission recherche des composantes, CR, CFVU, CAc de l'Université Paris13). Le problème de la gouvernance des champs est abordé.

6) Un champ de recherche est une structure transversale d'animation et de coordination pour une durée de 5 ans
7) L'organisation des structures fédératives mises en place depuis plusieurs années à l'Université Paris13 pourrait être retenue comme modèle.
8) Il semble souhaitable de mettre en place une structure de fonctionnement souple et interne à l'Université Paris13 permettant des ajustements au cours du futur contrat quinquennal.

9) Les pôles SPC ne sont pas des champs disciplinaires mais davantage des incubateurs selon la dernière réunion SPC, VPCR, préfigurateurs de pôles. La question qui est posée est le devenir de ces pôles SPC qui à l'origine fédéraient en partie les activités recherche COMUE. En effet, certains établissements d'une même COMUE sont organisés soit en pôle, soit en champ thématique ou disciplinaire.

   Il semble que certains établissements comme Sciences Po ont décidé de faire leur propre champ disciplinaire.
   En effet, l'HCERES donne de nombreuses possibilités. La question reste en suspens pour le moment. Néanmoins, les participants mettent en évidence la particularité de Paris13 : l'interdisciplinarité, certaines spécificités disciplinaires et un nombre réduit de laboratoires qui induisent des regroupements thématiques plus resserrés.

Suite aux discussions, des modifications ont été apportées à la liste des champs de recherche (en pièce jointe).

Annexe 2

Laboratoires Paris 13

CNRS/Inserm/EA/UFR/Labex

Intitulés	Laboratoires	Formations
Physique / chimie / Sciences pour l'Ingénieur		
	LSPM LPL CSPBAT L2TI LSPM CSPBAT LVTS URB2I fédération	
MATHS/STIC		
	LAGA LIPN L2TI fédération	
Sciences de l'homme et de la société		
	biodiversité/organismes ecosytemes/ethologie LEEC ***sciences du langage*** LDI ***sciences de l'éducation appliquées aux sciences sociales*** EXPERICE ***Psychologie/psychopathologie/psychanalyse*** UTRPP **arts littérature/langues/civilisation/espace temps/ société** PLEIADE ***sociologie / anthropologie*** IRIS ***économie et gestion*** CEPN ***Communication / aires culturelles*** LABSIC fédération	
Droit / Sciences Politiques		
	IRDA CRAL CERAP IRIS	
Biologie/ Recherche Biomedicale/ Santé publique		
	ASIH LI2P H&P LEEC (biodiversité/organismes écosystemes/ethologie CSPBAT LVTS UTRPP LEPS EREN (epidémioogie/nutrition/santé publique) IRIS fédération	
Intredisciplinaire ?		

Annexe 3

Document de travail
CODIR 7 décembre 2016

Projet UMR *PluriPsy*
Psychanalyse et pluridisciplinarité : médecine société et politique

1. **Sujet, transformations sociales et politiques**
    - Radicalisations
    - Genre et normes sexuelles
    - Cliniques transculturelles
    - Clinique du déplacement
    - Configurations contemporaines de la famille
    - Institutions et travail
    -
2. **Corps, médecine et humanités**
    - La personne en médecine
    - Corps augmenté
    - Psychiatries
    - Traumatisme et catastrophe

3. **Langage, texte, écriture, création dans le champ clinique**
    - Traduction
    - Processus cognitif et langagier
    - (re)médiations thérapeutiques et techniques projectives
    - récit de soi et témoignages

4. **Clinique des âges de la vie**
    - Périnatalité
    - Petite et enfance
    - Adolescence
    - Adulte
    - Vieillissement